

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. LE GRANIT
MUNICIPALITÉ DE MILAN**

Séance ordinaire du conseil de la municipalité de Milan, tenue au Centre communautaire, ce **3 avril 2018** à 19h30.

Sont présents à cette séance:

Siège #1 - Bianka Côté
Siège #2 - Bernard Grenier
Siège #3 - Daniel La Boissière
Siège #4 - René Turcotte
Siège #5 - Douglas E. Mccaffery
Siège #6 - Linda Therrien

Est/sont absents à cette séance:

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Jacques Bergeron.
Sylvia Roy, directrice générale et secrétaire-trésorière, assiste également à cette séance.

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

2018-04 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
5574

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
 - 3.1 - Séance ordinaire du 5 mars 2018
- 4 - RAPPORT DES ÉLUS
- 5 - RAPPORT DE L'INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET ENVIRONNEMENT
- 6 - FINANCES-GESTION DES SERVICES
 - 6.1 - Dépôt de l'état des revenus et dépenses
 - 6.2 - Acceptation des dépenses
 - 6.3 - Réunion des anciens de Milan - Édition 2018
 - 6.4 - Transfert du fonds de roulement et du fonds carrière et sablière
 - 6.5 - Demande reçue pour la location de la partie restaurant au 101, route 214
 - 6.6 - Offre de service de Raymond Chabot Grant Thornton pour - Méthode simplifiée de calcul des remboursements de TPS et de TVQ
 - 6.7 - Offres de services Moreau Architectes et Nixo Experts-Conseils
 - 6.8 - Conception de logo
 - 6.9 - Demande de don par l'école de La Source de Nantes
 - 6.10 - Demande pour une carte de crédit Visa Desjardins
- 7 - VOIRIE -TRAVAUX PUBLICS
 - 7.1 - Rapport de l'inspecteur municipal et de voirie
- 8 - SÉCURITÉ PUBLIQUE ET CIVILE
- 9 - LOISIRS-TOURISME
- 10 - HYGIÈNE DU MILIEU-RECYCLAGE
- 11 - LÉGISLATION
- 12 - VARIA
 - 12.1 - Prochaine séance ordinaire du conseil
 - 12.2 - La Contrée du Massif
- 13 - CORRESPONDANCE
- 14 - PÉRIODE DE QUESTIONS
 - 14.1 - Questions du public
- 15 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Douglas E. Mccaffery et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

2018-04 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
5575

2018-04 3.1 - Séance ordinaire du 5 mars 2018
5576

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 5 mars dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

En conséquence,

Il est proposé par Linda Therrien et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mars 2018, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

ADOPTÉE

4 - RAPPORT DES ÉLUS

Le maire fait un compte rendu de sa dernière rencontre à la MRC du Granit, ainsi que les élus ayant des faits à partager.

5 - RAPPORT DE L'INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET ENVIRONNEMENT

L'inspecteur en bâtiment et environnement présente son rapport concernant le nombre de permis et certificats émis pour la période du mois de mars 2018.

Construction : aucun
Rénovation : aucun
Captage d'eau : aucun
Installation septique : aucun
Lotissement : aucun
Accès à la voie publique : aucun
Dérogation mineure : aucun
Autorisation abattage d'arbres : aucun
Émissions de constats d'infraction suite à la tournée des nuisances: aucun
Vérification sporadique des installations septiques non conformes, non polluantes:
aucun

Vérification sporadiques des camps de chasse et chalets en regard:

- des services de collecte des ordures ménagères et sélectives des installations septiques: aucun
- des captages d'eau: aucun
- des nuisances: aucun
- autres infractions : aucun

6 - FINANCES-GESTION DES SERVICES

**2018-04
5577 6.1 - Dépôt de l'état des revenus et dépenses**

La directrice générale dépose le rapport mensuel de l'état des revenus et dépenses.

Sur proposition régulière, il est résolu à l'unanimité que le rapport mensuel de l'état des revenus et dépenses soit approuvé.

ADOPTÉE

**2018-04
5578 6.2 - Acceptation des dépenses**

Les dépenses du mois sont présentées aux élus sous une forme permettant de distinguer les comptes qui sont à payer pour ce mois, les comptes payés au cours du mois, de même que les salaires nets versés.

Sur proposition régulière, il est résolu à l'unanimité que les dépenses soient approuvées.

Administration: chèque no.1524 au chèque no.1562 pour un montant total de 54 453.05\$

Salaires: chèque no.2036 au chèque no.2061 pour un montant total de 13 580.29\$

Les déductions à la source au fédéral s'élèvent à 1 242.61\$

Les déductions à la source au provincial s'élèvent à 3 293.39\$

ADOPTÉE

**2018-04
5579 6.3 - Réunion des anciens de Milan - Édition 2018**

IL EST PROPOSÉ par René Turcotte et résolu à l'unanimité d'offrir gratuitement la salle communautaire pour la réunion des anciens de Milan, qui aura lieu le samedi 5 mai 2018.

Les membres du conseil ont accepté lors de l'atelier de travail du 5 mars 2018 de donner un don au montant de 250.00\$ pour cet événement.

ADOPTÉE

**2018-04
5580 6.4 - Transfert du fonds de roulement et du fonds carrière et sablière**

La Municipalité de Milan désire faire un transfert du compte Avantage Entreprise ET4 (Fonds de roulement) au compte épargne avec opération au montant de 100 000.00\$ et un transfert du compte Avantage Entreprise ET3 (Carrière et sablière) au montant de 90 000.00\$.

ATTENDU que la Municipalité doit effectuer des travaux d'amélioration des infrastructures de voirie et des bâtiments municipaux;

ATTENDU que ces travaux seront subvention par la TECQ;

ATTENDU que la Municipalité attend un encaissement de la TECQ d'environ 462 000.00\$ en mars 2019;

ATTENDU que les transferts seront faits dès que le dépôt sera effectué au compte épargne avec opération en 2019;

ATTENDU que la Municipalité a besoin de liquidité pour payer les fournisseurs de ces travaux;

ATTENDU qu'un montant de 103 690.00\$ est disponible au compte Avantage Entreprises ET4 (Fonds de roulement) et un montant de 93 396.03\$ est disponible au compte Avantage Entreprise ET3 (Carrière et sablière).

IL EST PROPOSÉ par René Turcotte et résolu à l'unanimité d'accepter le transfert temporaire du compte Avantage Entreprises ET4 (fonds de roulement) au montant de 100 000.00\$ et du compte Avantage Entreprise ET3 au montant de 93 000.00\$ au

compte épargne avec opération en attendant le dépôt du Programme TECQ.

ADOPTÉE

**2018-04
5581** **6.5 - Demande reçue pour la location de la partie restaurant au 101, route 214**

La Municipalité de Milan a reçu une demande de location pour la partie restaurant du bâtiment 101, route 214.

Un plan d'affaires a été déposé par Sonia Boisvert, Sabrina Côté et Yanouk Côté afin de démarrer un restaurant à Milan.

IL EST PROPOSÉ par Daniel La Boissière et résolu par la majorité (Linda Therrien et Bianka Côté se sont retirées) d'accepter leur projet à condition que les conditions du bail soient respectées.

Les membres du conseil autorisent le maire et la directrice générale à signer le bail conditionnellement à ce que le bail soit approuvé par ceux-ci.

ADOPTÉE

**2018-04
5582** **6.6 - Offre de service de Raymond Chabot Grant Thornton pour - Méthode simplifiée de calcul des remboursements de TPS et de TVQ**

Offre de service de Raymond Chabot Grant Thornton pour - Méthode simplifiée de calcul des remboursements de TPS et de TVQ

La Municipalité de Milan a reçu une offre de service de M. Alain Gauthier, CPA, CA, M. Fisc. afin d'offrir ses services pour nous faire profiter de la méthode simplifiée de calcul des remboursements de TPS et de TVQ, afin d'avoir la possibilité d'augmenter les remboursements de taxe sur les produits et services et les remboursements de taxe de vente du Québec.

Description du mandat:

- Déterminer si la Municipalité est admissible à la méthode simplifiée de calcul des remboursements de la TPS et de la TVQ prévue dans la *Loi sur la taxe d'accise* et dans la *Loi sur la taxe de vente du Québec*;

- Le cas échéant, exposer qu'elles sont les modalités applicables à l'utilisation de cette méthode;

- Établir, s'il y a lieu, les montants de remboursements de TPS et de TVQ supplémentaires pouvant être réclamés au moyen de ladite méthode;

- Soumettre les réclamations supplémentaires, le cas échéant, auprès de Revenu Québec pour les déclarations de 2018;

- Transfert du fichier de calcul permettant d'établir les remboursements de TPS et de TVQ admissibles selon la méthode simplifiée de calcul des remboursements;

- Révision et accompagnement dans la production des déclarations de TPS et de TVQ pour les déclarations 2019;

- Négocier, s'il y a lieu, avec Revenu Québec afin d'obtenir les remboursements de TPS et de TVQ.

CONSIDÉRANT que les honoraires seront basés sur le temps consacré à l'exécution du mandat, la compétence et l'expérience requise de leur personnel et le degré de difficulté du service professionnel rendu, mais qu'ils ne dépasseront pas l'équivalent de 30% des remboursements supplémentaires de TPS et de TVQ réclamés pour l'année 2018;

CONSIDÉRANT que les honoraires seront de 500\$ pour l'accompagnement pour l'année 2019 (2e année).

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bernard Grenier et résolu à l'unanimité d'accepter l'offre de service de M. Alain Gauthier de Raymond Chabot Grant

Thornton.

ADOPTÉE

**2018-04
5583** **6.7 - Offres de services Moreau Architectes et Nixo Experts-Conseils**

Projet amélioration du centre communautaire.

La Municipalité de Milan désire faire des améliorations pour le centre communautaire. Une première étape est de faire analyser la possibilité de faire un local au sous-sol pour l'aménagement d'une salle à tisser.

Une rencontre a été effectuée avec M. Richard Moreau, Architecte et M. Mario Blais, Ingénieur afin de déterminer les coûts d'analyse du projet.

La Municipalité désire déplacer des colonnes de béton au sous-sol pour réaménager une salle à tisser, donc Nixo Experts-Conseils serait responsable de vérifier la structure et d'analyser les fondations au coût de 1 800\$ (taxes en sus).

L'aménagement de cette salle au sous-sol entraîne nécessairement une révision et une analyse des éléments de sécurité d'évacuation liés au Code du bâtiment. Il est considéré qu'une intervention ou aménagement datant de plusieurs années puissent devenir un droit acquis. Il y a un minimum exigible dans le Règlement sur la sécurité dans les édifices publics (pour les immeubles construits avant 1976) et il y a des règles dans le code du bâtiment édition 2010 pour les nouvelles transformations.

Le coût serait de 1 250\$ (taxes en sus) pour les honoraires d'architecture.

IL EST PROPOSÉ par Douglas E. Mccaffery et résolu à l'unanimité d'accepter les offres de services de Moreau Architectes et de Nixo Experts-Conseils.

ADOPTÉE

**2018-04
5584** **6.8 - Conception de logo**

La Municipalité de Milan désire améliorer et actualiser le logo de la Municipalité.

Une demande a été effectuée auprès d'Enseignes Bouffard afin d'avoir des prix pour des forfaits de conception de logo.

Tel que déposé, il est proposé par Bianka Côté et résolu à l'unanimité d'accepter le forfait PME à 349\$ pour la conception d'un nouveau logo.

ADOPTÉE

**2018-04
5585** **6.9 - Demande de don par l'école de La Source de Nantes**

La Municipalité a reçu une demande de don de l'école de La Source de Nantes pour leur brunch annuel dans le but d'amasser des fonds afin de permettre à tous les enfants de participer à la sortie scolaire de la fin d'année.

IL EST PROPOSÉ par Bianka Côté et résolu à l'unanimité de faire un don au montant de 200.00\$.

ADOPTÉE

**2018-04
5586** **6.10 - Demande pour une carte de crédit Visa Desjardins**

Une demande pour une carte de crédit Desjardins sera effectuée pour permettre à la directrice générale, Sylvia Roy, de faire des achats au besoin pour la Municipalité, tel que pour des achats de papeterie, des dépenses de déplacements où toute autre dépense qui demande une carte de crédit.

IL EST PROPOSÉ par Linda Therrien et résolu à l'unanimité d'accepter que la Directrice générale ait une carte de crédit au nom de la Municipalité de Milan conditionnellement à ce qu'un rapport des dépenses soit déposé au conseil municipal

pour tout achat effectué sur la carte.

La limite autorisée sera de 2000.00\$ et M. Jacques Bergeron, maire est autorisé à signer la demande de carte de crédit.

ADOPTÉE

7 - VOIRIE -TRAVAUX PUBLICS

7.1 - Rapport de l'inspecteur municipal et de voirie

L'inspecteur municipal et de voirie dépose son rapport pour la période du mois de mars 2018.

8 - SÉCURITÉ PUBLIQUE ET CIVILE

9 - LOISIRS-TOURISME

10 - HYGIÈNE DU MILIEU-RECYCLAGE

11 - LÉGISLATION

12 - VARIA

Le varia demeure ouvert.

2018-04 12.1 - Prochaine séance ordinaire du conseil 5587

La prochaine séance ordinaire du conseil se tiendra le lundi 7 mai 2018 à 19h30.

2018-04 12.2 - La Contrée du Massif 5588

IL EST PROPOSÉ par la majorité des membres du conseil, que la Municipalité de Milan contribuera à La Contrée du Massif Mégantic au montant de 1 500.00\$.

ADOPTÉE

13 - CORRESPONDANCE

- Demande de commandite de Services Animaliers aux Mille et une Pattes

2018-04 14 - PÉRIODE DE QUESTIONS 5589

2018-04 14.1 - Questions du public 5590

- M. Daniel La Boissière demande à la Municipalité d'améliorer le fossé en face de son terrain afin de minimiser les dégâts d'inondation pour ses récoltes.
- Une plainte a été déposée concernant une surpopulation de chats errants dans le village.
- Des plaintes ont été déposées concernant l'état du chemin Saint-Léon.

2018-04 15 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE 5591

IL EST PROPOSÉ par Linda Therrien et résolu à l'unanimité que cette séance ordinaire soit levée à 21h30.

ADOPTÉE

Jacques Bergeron, maire
trésorière

Sylvia Roy, directrice générale et secrétaire-

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, directrice générale, secrétaire-trésorière de la Municipalité de Milan, certifie par la présente que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le conseil de cette séance de la susdite municipalité.

Sylvia Roy, directrice générale, secrétaire-trésorière

Je, Jacques Bergeron, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi et toutes les résolutions qu'il contient au sens de *l'article 142(2) du Code municipal*.

Jacques Bergeron, maire